

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le

2 6 MAI 2020

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L ENVIRONNEMENT

COMMISSION DE SUIVI DE SITE Société SIMAFEX à Marans

Compte-rendu
Réunion de la commission de suivi de site
Mardi 18 Février 2020
Préfecture - Salle Wiltzer - 16h

Liste des participants

Collège « Administrations de l'État »

Catherine MALLET Hélène COUTY Sabine COSTES Préfecture - bureau de l'environnement

DREAL UD17

Chargée d'étude

Prévention

des

Risques Technologiques DDTM 17

<u>Collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »</u>

Thierry BELHADJ Michel MAITREHUT Karine DUPRAZ

Maire de la commune de Marans

Communauté de communes Aunis Atlantique

Conseillère départementale

Collège « Riverains »:

Martial KONEY
Jacques JOUAN

UFC QUE CHOISIR 17 Nature Environnement 17

Collège « Exploitants »

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX de Marans Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX de Marans Madame la Responsable logistique de la société SIMAFEX de Marans

Collège « Salariés »

M. W.N.

Membre CHSCT

M. T.B.

Membre élu au comité d'entreprise

M. B.B.

Opérateur

M. F.O.

Opérateur fabrication chimie

M. S.D

Membre CHSCT

Collège « Personnalités qualifiées »

Éléonore CHEGUT

SDIS 17 - Commandant Responsable

Gestion des Risques

Loïc BOISBINEUF
Julien JOUFFROY

SDIS 17

SDIS 17

Ordre du jour

> Projection du film de présentation de la société

> Présentation du bilan de l'année 2019 de l'inspection des installations classées,

 Présentation du bilan de l'année 2019 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement,

> Point d'avancement sur la mise en œuvre des travaux de renforcement du bâti prescrit dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT),

> Questions diverses.

15h57 heures - Début de la Séance

Catherine MALLET, Chef du bureau de l'environnement préside la séance et présente l'ordre du jour. Elle prie de bien vouloir excuser M. le Secrétaire Général de la Préfecture et remercie les participants de leur présence.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX introduit le film qui va être diffusé pour présenter l'entreprise et présenter à l'occasion des portes ouvertes de la société qui ont eu lieu en octobre 2019.

Le Directeur souligne que cela représente les engagements du groupe Guerbet et de la société Simafex : la qualité, la sécurité... Il ajoute que la société fabrique des produits de contraste et qu'aujourd'hui, en France, plus de 80% des IRM sont passées avec des produits fabriqués sur Marans.

Bilan des Installations Classées de l'année 2019

Exposé par **Hélène COUTY.** Elle relève une erreur sur le diaporama, p.7 concernant les remarques suite à la visite d'inspection du 28 mars 2019, « *réaliser une analyse de risque sur la nouvelle cuve de stockage d'acide nitrique* » : il s'agit d'acide acétique.

Jacques JOUAN s'interroge sur la tenue de cette réunion avant l'échéance du réexamen quinquennal de l'étude de dangers prévue le 30 mars 2020 et souhaiterait qu'il y ait une discussion à propos de cette étude de dangers.

Hélène COUTY explique que l'échéance réglementaire est au 31 mars 2020 et que l'exploitant a d'ores et déjà envoyé une mise à jour de l'étude de dangers, début janvier 2020, qui est actuellement en cours d'instruction. Une réunion sera organisée quand l'étude de dangers sera

actée, après instruction et demande ou non de compléments. Elle pourra donner lieu à la mise à jour des prescriptions de l'arrêté préfectoral. Les membres de la CSS en seront par conséquent informés.

Jacques JOUAN ajoute que cela fait 3-4 ans qu'il demande des informations sur la gestion du devenir des lagunes, entre autres, et qu'il n'a aucune information sur le sujet. Il s'enquiert de l'accès à ces données.

Hélène COUTY rappelle que le rapport a été déposé début janvier 2020 et qu'il est également en cours d'instruction. Elle ajoute que l'association peut avoir accès à ces informations en demandant à venir les consulter dans les locaux de la DREAL, en sachant qu'elles sont pour le moment non validées par l'administration, donc potentiellement dans une version non finalisée. Il n'est cependant pas possible de repartir avec les rapports pour des raisons de confidentialité.

Jacques JOUAN précise que cela fait 2 ans qu'il a demandé une visite du site pour une information sur place sur le thème de l'eau et de l'air, et que le Directeur alors en poste était d'accord. Il attend toujours son invitation.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX lui répond qu'il est le bienvenu au sein de la société, qu'il suffit de lui adresser ses coordonnées.

Karine DUPRAZ intervient pour faire part de l'actuelle constitution du plan climat air énergie territorial (PCAET) du Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX précise qu'il n'assure pas pouvoir répondre à toutes les questions, mais que le maximum sera fait pour apporter les éléments dont ces instances ont besoin. Il affirme qu'un gros travail a été fait sur la manière de caractériser ces lagunes qui constituent un espace très conséquent. Il y a eu 40 ans d'historique d'exploitation sur ce bassin, et il a fallu du temps pour réaliser toutes les analyses (de sol, de nappes souterraines, de sédiments, etc.) qui composent l'étude de près de 90 pages. Il n'y avait jusqu'alors rien de fait à ce sujet.

Jacques JOUAN rappelle qu'il y a 4 ou 5 ans, il était bien reçu par M. MEYER et que le climat était bon entre l'association qu'il représente et la société Simafex. Il exprime aujourd'hui son mécontentement.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX répète que la porte de l'entreprise lui est ouverte et qu'il organisera un rendez-vous pour lui présenter les schémas directeurs eau/air sur le site.

Michel MAITREHUT revient sur le rapport qui mentionne le volume des sédiments des lagunes et indique qu'il aimerait connaître la qualité des sédiments.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX et Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX soulignent que ces précisions sont présentes dans le rapport en cours d'analyse à la DREAL, que tout a été caractérisé et que c'est un gros travail analytique et d'interprétation.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX précise qu'il n'existe pas de slide spécifique sur cette étude-là, mais que des éléments peuvent être données sur le sujet à la fin de la présentation.

Bilan de l'Exploitant de l'année 2019

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX présente les points qui seront développés dans le bilan. Le Directeur souhaite ouvrir une nouvelle fois l'entreprise cette année aux riverains, aux institutionnels, aux partenaires, en fin d'année.

Hélène COUTY propose d'y convier les membres de la CSS, ce qui est confirmé par **Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX** qui mentionnait précédemment comme invités les institutionnels, ce qui désignait, entre autres, les membres de la CSS. Il ajoute que toutes les parties prenantes de l'activité de la société seront invitées.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX revient, par rapport à l'ouverture de la société sur l'extérieur, sur l'aspect plan, développement énergie..., et indique que la société Simafex a reçu des chargés de mission de la Région Nouvelle-Aquitaine durant l'été 2019, avec le correspondant de Charente-Maritime, Benoît ROUSSET. La société a fait appel à la Région Nouvelle-Aquitaine, notamment dans le cadre de la nouvelle chaudière, pour des appels à subventions auxquelles l'entreprise peut éventuellement prétendre. Il appelle les membres de la CSS à se tourner également vers la société.

Michel MAITREHUT demande si la fabrication des lots de Gadopiclenol est réalisée à partir de la ligne de production du Dotarem. Si oui, s'il reste de la place. Et s'il y a plus de risque dans le procédé de production.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX indique qu'il s'agit d'une nouvelle ligne de production, qu'il y a eu un transfert de volume d'un produit vers Lanester pour libérer de la capacité industrielle et qu'il n'y a pas davantage de risque.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX précise qu'il n'y a pas eu de gros changements sur la ligne de process direct, mais sur tous les périphériques qui permettent de réaliser ce nouveau produit.

Concernant les modifications du site, **Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX** indique qu'une vraie transformation du site a été entreprise il y a maintenant plus de 2 ans et doit aboutir. Il reste des voiries à refaire, entre autres, qui relèvent plus du détail, mais le site a considérablement changé dans ses installations, dans ses process et dans son organisation. Il note qu'il y a encore des choses à faire, notamment en ce qui concerne les lagunes, des dossiers à traiter, mais c'est en cours, et le site fonctionne plutôt bien.

Le Directeur précise que, pour le bilan de la gestion des situations d'urgence, 2 ans auparavant, il n'y avait pas de décision de mettre en place des équipiers de seconde intervention ESI et il n'aurait pas été possible d'intervenir sur le second incident qui sera présenté ultérieurement lors de cette réunion CSS.

Michel MAITREHUT interroge l'exploitant sur l'orientation de l'évent le jour de l'incident du 28 juin 2019 (un relargage NH3 sur une soupape sécurité d'un groupe froid).

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX précise qu'il était orienté plein ouest ce jour-là.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX ajoute qu'il y a eu un facteur aggravant, l'évent de la soupape été orienté vers le bas, vers le sol. Il y avait un coude qui n'a pas été décelé lors de la réception de l'installation. Un évent est censé « cracher » vers le haut. Les personnes accidentées étaient situées au niveau de la voirie, au pied du bâtiment.

Jacques JOUAN interpelle l'exploitant sur l'éventuelle existence d'habitations à proximité, ce à quoi l'exploitant répond par la négative en précisant que l'incident concernait le secteur sud de l'usine, près de la voie ferrée, et que l'évent est orienté vers le bassin et la station d'épuration où il n'y a pas de personnel posté en permanence.

Martial KONEY demande si le défaut de l'évent n'a pas été évoqué lors de la réception de l'installation.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX confirme qu'aucun défaut n'avait été observé avant l'incident.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX précise que s'agissant d'un élément situé en toiture du bâtiment, le défaut de conception de l'évent n'a pas été détecté plus tôt

Il présente le 2ème événement qui a eu lieu 3 semaines après le premier : un feu venu depuis la zone technique de la SNCF, de l'autre côté de la clôture. L'alerte a été donnée immédiatement grâce au personnel présent pour des travaux non loin de la zone concernée. Les salariés n'ont pas pu intervenir avec les extincteurs, le départ de feu ayant eu lieu de l'autre côté de la clôture. Le feu s'est propagé (400 mètres en 20 minutes en raison des vents forts d'ouest) derrière un bâtiment de l'usine, rendant impossible sa visibilité. Un canon à eau a été mis en œuvre et a permis de repousser le feu le long de la clôture puis de le contenir et d'apporter de l'aide aux pompiers de Marans.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX précise qu'ils ont eu de la chance puisque l'incendie a eu lieu en journée avec l'équipe comptant le plus d'équipiers de seconde intervention (7), avec des renforts, des non-postés qui sont venus renforcer l'équipe.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX ajoute que les équipiers, qui ne sont pas des pompiers professionnels, sont formés et montent progressivement en compétences. Il rappelle que les priorités dans de tels événements sont le secours à la personne et la protection des installations. Dans ce cas précis, la protection a très bien fonctionné.

Martial KONEY demande ce qui est envisagé à l'avenir au cas où cela se reproduirait.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX souligne que cet incendie a permis de comprendre que le danger pouvait venir de l'extérieur, travaillant jusqu'alors sur des scénarios internes. La SCNF a été contactée afin que la zone soit régulièrement nettoyée.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX notifie qu'une réunion sur site a eu lieu en présence de Mme COUTY de la DREAL. Des travaux de défrichage ont eu lieu dans le cadre des travaux de rénovation de la voie. Un rapprochement est fait pour étendre le site, mais, à ce jour, la SCNF n'est pas vendeuse.

Martial KONEY estime que l'important est la sécurité. Il faut essayer de faire en sorte que toutes les équipes soient efficaces pour ce type d'événement.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX rappelle que l'une des difficultés à laquelle est confrontée l'usine, par rapport à d'autres confrères de la chimie qui ont des emprises foncières beaucoup plus grandes qui permettent une mise à blanc ou du défrichement, est que Simafex s'articule dans un contexte de périphérie urbaine, avec des murs sur la limite de propriété près de la voie SNCF, ce qui ne permet pas une distance de garde sur l'ensemble du site.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX conclut en indiquant qu'il faut se tenir prêt et parer à toutes les hypothèses.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX présente le bilan d'un exercice POI inopiné réalisé en dehors des heures ouvrées qui permet de s'entraîner. Le Directeur indique que tout le monde y participe.

Martial KONEY demande des précisions quant aux participants, à savoir si les sociétés extérieures qui interviennent au sein de la société sont sollicitées et font remonter des remarques.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX précise qu'ils le pourraient via les chargés de projets, notamment pour les sociétés qui interviennent au niveau du transport et qui sont prises en charge par les salariés de la logistique ou pour les entreprises de travaux. Des points quotidiens permettent la communication de ces constats.

Martial KONEY fait remarquer l'importance du travail réalisé par des sociétés extérieures au sein de l'usine – plus de 4 000 jours d'intervention.

Michel MAITREHUT s'enquiert du devenir de l'étang.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX répond qu'il n'est pas envisagé de le combler et qu'il sert de réserve incendie.

En ce qui concerne le programme 2020, **Martial KONEY** pose la question des entraînements SST, s'ils font partie des 1 500 heures de formation réglementaires, formations métiers, ou s'ils sont réalisés en plus des formations.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX précise qu'ils sont effectués en plus. Il souligne la différence entre la formation sur un poste de travail avec la répétition des activités standards réalisés au quotidien qui nécessitent de garder la vigilance et la gestion de secours à la personne qui nécessite un entraînement régulier des Salariés sauveteurs secouristes du Travail pour acquérir les actions réflexes.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX évoque le constat d'un environnement qui se dégrade, le service autour de l'usine qui s'est dégradé.

Il évoque un investissement de 300 000€ pour réaliser une unité de purification de l'eau en réponse au défaut de qualité de l'eau de ville qui contenait des colloïdes affectant les lignes de production de l'entreprise, ce qui n'était pas le cas 2 ans auparavant.

Autre problème rencontré, de très nombreuses micro-coupures électriques constatées et tracées. Le réseau est de moins en moins stable et des travaux électriques ont été entrepris pour pallier ces difficultés. Désagrément qui constitue un danger puisque le personnel se presse pour réarmer les machines. Toute micro-coupure engendre un dysfonctionnement des systèmes de sécurité et des process de la société.

Le Directeur exprime les difficultés pour joindre et se faire comprendre des fournisseurs d'électricité quant à l'importance d'un service de qualité pour le bon fonctionnement de la société.

Karine DUPRAZ s'enquiert de la recherche de cause éventuelle de ces incidents de saturation du réseau d'eau de Marans.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX parle des relations compliquées avec les fournisseurs d'électricité qui ne répondent pas. Des enregistreurs ont été mis en place pour mesurer et remonter des données concrètes pour prouver les problèmes rencontrés sur le réseau.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX confirme la dégradation sur le plan électrique depuis le mois de septembre 2019 et plus particulièrement sur le dernier trimestre de l'année 2019, problème déjà rencontré en 2018.

Monsieur BELHADJ comprend que cette situation puisse engendrer des incidents préjudiciables pour la société Simafex.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX explique que la société dispose de systèmes dotés de positions de repli sur les installations, mais la succession de micro-coupures au mois d'octobre a obligé l'exploitant à prendre des mesures, notamment de ne pas relancer et d'attendre la demi-journée suivante quand les micro-coupures avaient lieu le week-end quand l'encadrement était absent.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX insiste sur les difficultés rencontrées pour l'exploitation, les opérateurs pour les remises en route et les risques supplémentaires engendrés.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX développe également la problématique pour l'entreprise d'être autonome en électricité vu sa taille et la hauteur considérable des investissements nécessaires qui ne peuvent être portés par la société, et le souci d'ordre environnemental.

Monsieur BELHADJ sollicite la DREAL pour connaître les possibilités d'action face à ce problème.

Madame MALLET affirme qu'il est possible de faire le lien entre l'industriel et ENEDIS.

Michel MAITREHUT questionne l'exploitant sur la présence d'onduleurs dans les installations.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX et Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX confirment la possession d'onduleurs sur certaines lignes, mais pas sur la totalité des installations. Ces problématiques font partie du défi pour 2020 qui consiste à revoir les onduleurs, mais aussi éventuellement à envisager un plan de câblage, ce qui entraînera des coûts supplémentaires pour l'entreprise.

L'un des salariés s'enquiert de la possibilité de la Mairie d'intervenir concernant le problème de matières colloïdales constaté au niveau de l'eau, auprès de la RESE (Régie d'Exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime).

Ce à quoi **Monsieur BELHADJ** rétorque que, vis-à-vis du fournisseur et du rapport annuel délivré par leurs services, il n'y a pas de souci à déplorer.

Jacques JOUAN suppose que l'exploitant travaille sur membrane pour filtrer l'eau, ce qui ne peut être envisageable selon lui par la commune, le procédé étant trop coûteux.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX demande que la qualité de l'eau soit la même que celle fournie par le passé, de meilleure qualité.

Jacques JOUAN se dit fortement déçu, n'ayant aucune information sur le fonctionnement de la station du traitement des eaux de l'entreprise, par exemple concernant le débit actuel. Il précise ne pas demander les résultats d'analyse, qu'il réussissait à avoir il y a 4-5 ans, et qu'il ne pense plus recevoir à l'avenir, mais les chiffres en termes de flux. L'arrêté préfectoral limitant la DCO, le représentant de l'association Environnement 17 souhaiterait connaître ces chiffres.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX atteste avoir tous ces chiffres et inviter Jacques JOUAN à en prendre connaissance lors d'une rencontre dans les locaux de la société.

Jacques JOUAN s'enquiert de l'existence d'une convention de déversement ou d'une autorisation de la Mairie pour les rejets traités dans le réseau communal d'eaux pluviales.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX assure que ceci est couvert par son arrêté préfectoral.

Jacques JOUAN note que le débit de rejets la station était avant de 4 m³/h, et demande si ce débit a été réduit.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX indique que la société va de 40 m³ à 140-150 m³/jour.

Jacques JOUAN interroge l'exploitant sur une éventuelle stagnation des eaux, des problèmes d'odeur ayant été constatés il y a 4 ou 5 ans.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX certifie que, depuis qu'il est sur le site de Marans, il n'y a pas eu de retour négatif ou de demande particulière des riverains à ce sujet.

Jacques JOUAN réitère son souhait d'obtenir davantage d'informations sur l'eau et sur l'air, ainsi que le constat de manque de communication depuis 2-3 ans, et indique laisser ses coordonnées à la fin de la réunion à cet effet.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX insiste sur le fait que des mesures sont prises en termes de quantité et de qualité des eaux. Le Directeur indique ne pas vouloir cacher des choses et concède un éventuel manque de communication.

Monsieur BELHADJ indique rencontrer, le 25 février à 10h30, le Directeur Régional Grand-Ouest de la SNCF Réseau et propose à l'exploitant de le rencontrer au début de l'entretien pour l'éventuel achat d'une bande de terrain au sud de la société.

L'élu signale qu'il est, à son avis, trop facile de rentrer dans l'usine, avenue des Fours à Chaux, et se demande si l'installation d'un portail ne serait pas envisageable au lieu d'une simple barrière.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX précise avoir eu cet engagement avec la DREAL, que le portail soit fermé le plus souvent possible. Cela était conditionné par l'arrêt poids lourds de l'autre coté de la rue. Il explique la fréquente ouverture du portail par la présence de nombreuses entreprises extérieures qui transitaient quotidiennement, avec un portail non robuste. Le Directeur ajoute attendre d'avoir moins d'entreprises extérieures et rendre le portail davantage robuste et maniable.

Monsieur BELHADJ constate que les chauffeurs-livreurs qui entrent dans le site industriel sont souvent étrangers, et demande si les personnes qui les accueillent au sein de l'entreprise maîtrisent les langues étrangères, au niveau de la logistique.

Madame la responsable Logistique de la société Simafex signifie qu'au niveau de la logistique, tous les magasiniers ont été formés à l'anglais, et une fiche leur a été remise pour avoir les mots-clés. Certains salariés maîtrisent également l'allemand ou encore l'espagnol.

Monsieur BELHADJ revient sur les intérimaires (dont un a été accidenté, comme évoqué dans la présentation de l'exploitant) et souhaite savoir comment sont recrutées ces personnes, via une entreprise spécialisée ou en direct.

Madame la responsable Logistique de la société Simafex spécifie que les intérimaires sont recrutés en logistique et non en production. Tout magasinier est formé en termes de

sécurité et de qualité et intervient dans les opérations simples de rangement des magasins, de gestion des déchets etc.

Martial KONEY s'intéresse au bilan de la surveillance des performances (page 24/30) et remarque des taux de remontées pour 2019 relativement importants par rapport aux années précédentes. Le bilan indique « ratio accident/anomalie pertinent ». Le représentant de l'association de consommateurs souhaite savoir si ces anomalies sont vraiment pertinentes, sachant que, si l'on suit la logique, les chiffres devraient augmenter en 2020 selon la pyramide du risque, ce qui serait, selon lui, peut-être problématique.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX revendique un manque de remontées, et encore à l'heure actuelle. Il précise qu'à une déviation par jour, l'exploitant est vraiment à la médiane pour répondre à la volonté de remonter tout ce qui se passe dans une usine. Sur janvier, c'est le même nombre que l'année dernière. Les remontées sont légèrement épurées ; elles étaient au nombre de 326 l'année dernière, 6 en non-applicables.

Le Responsable HSE marque le souhait d'impliquer tous les salariés dans ce travail de relevé d'anomalies.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX précise que ce sont des écarts par rapport à des standards et des process applicables sur le site et que ce ne sont pas forcément des anomalies très graves.

Martial KONEY présume que si les anomalies constatées sont traitées, la courbe devrait diminuer, que les consignes devraient être appliquées.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX rappelle qu'un point est réalisé tous les matins et qu'il y a effectivement des consignes, mais qu'il s'agit cependant d'un travail face à de l'humain, ce qui le rend complexe.

Bilan mise en œuvre du Plan PPRT

Hélène COUTY fait un point sur la mise en œuvre du PPRT.

Elle précise que le financement des travaux et désormais assuré à 100 % grâce à la prise en charge des 10 % restants par la société Simafex. qu'un autre contact a été établi par l'entreprise SolihA au n° 39 – qui se trouve être un ancien artisan qui a déjà travaillé avec la société SolihA. La DREAL compte sur ce riverain pour convaincre ses voisins d'entrer qui n'ont, pour le moment, pas donné suite. Sachant que si les travaux ne sont pas réalisés et facturés avant la fin de l'année, le financement est perdu.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX s'enquiert des conséquences si les riverains ne font pas les travaux.

Hélène COUTY apporte les précisions suivantes : il ne se passe rien sauf en cas de vente du bien qui oblige, dans le cadre de l'information acquéreur-locataire, d'informer que le bien que situe dans un PPRT, dans une zone de prescriptions de travaux et que ceux-ci ne sont pas réalisés ; ce qui peut entrer dans la négociation du prix du logement lors de la vente.

Monsieur BELHADJ indique qu'il va missionner un ingénieur, en charge de l'aménagement de la commune sur ce sujet.

Michel MAITREHUT remarque que le n°25 a vendu une partie de sa parcelle à la société Simafex et qu'il est donc étonnant que ce propriétaire ne donne pas de réponse.

Martial KONEY souhaite des précisions concernant le mode de prise de contact qui expliqueraient ce qui s'est passé dans l'échec de contact avec le n°35.

Madame COSTES indique qu'un courrier leur a été envoyé et que pour le n°35, il n'a pas été trouvé de contact au niveau des héritiers.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX se propose de prendre contact et de tenter de convaincre la personne du n°25 avec laquelle l'entreprise a de bonnes relations, sachant qu'elle a acheté une parcelle.

Le Directeur du site s'intéresse à la nature des travaux réalisés.

Madame COSTES précise qu'il s'agit d'une pièce existante de la maison réaménagée pour faire office de local de confinement.

Monsieur le Directeur de la société SIMAFEX propose au Maire de Marans son aide pour la prise de contact.

Jacques JOUAN se souvient qu'à l'époque, c'est le chloroforme qui a enclenché ce processus, mais qu'il n'est plus utilisé, ce qui est confirmé par le Directeur de Simafex.

Monsieur le Responsable HSE de la société SIMAFEX précise que ce sont désormais les fumées d'incendie qui sont en question.

Monsieur BELHADJ se félicite des résultats de l'entreprise Simafex et constate qu'une belle équipe est à la direction de cette usine qui est responsable de la pérennité de l'entreprise et du bien-être d'abord des employés et des habitants de la zone. Il se dit satisfait du sérieux et des relations de l'entreprise avec la Mairie qui accepte toujours de le rencontrer.

Aucune autre question n'étant posée, Madame MALLET remercie les participants et lève la réunion à 17H44.

La Rochelle, le 2 6 MAI 2020

La présidente

Catherine MALLET